

## Rapport N° 26

### **Talus des Promenades du Jura, d'Italie et de la Terrasse Bonstetten**

- Demande d'un crédit d'étude de CHF 71'400.- TTC destiné à une étude générale des talus à Nyon et à une étude paysagère des talus des promenades du Jura, d'Italie et de la Terrasse Bonstetten
  - Réponse aux postulats de Mme V. Mausner Léger, MM G. Grosjean, C. Karcher et F. Tschuy, intitulés « L'entretien paysager de la butte sous la promenade du Jura » et « Vers le soleil d'Italie, la promenade y mène »
- 

Nyon, le 20 mars 2017

Au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission, composée de Madame Christine Vuagniaux (présidente), MM. Yves Leuzinger (rapporteur, en remplacement de Madame Valérie Mausner Leger), Gustave Dutruy, Stéphane Delley, Jacques Hanhart, Olivier Tripet (en remplacement de Madame Michèle Mieville-Blondel), Sadik Krasniqi, Frédéric Tschuy s'est réunie le mercredi 1<sup>er</sup> mars 2017.

La Commission a entendu et remercie Madame la Municipale Fabienne Cantone et le chef de service Monsieur Hugues Rubattel leurs explications et pour leurs réponses aux questions de la commission.

Madame Cantone rappelle que si l'esthétique de nos parcs et promenades est importante, dans ce projet il s'agit avant tout de revitaliser les talus et leur rendre un aspect paysager et biologique conforme. Le projet répond aux deux postulats cités dans le rapport.

La priorité est donnée à l'aménagement des talus, avec une étude étendue pour définir un concept global et ensuite proposer une concrétisation pour trois des talus. Le projet concernera presque un hectare. Les autres aspects cités dans les postulats concernés, WC publics et amélioration des cheminements par exemple, seront traités en un second temps en collaboration avec d'autres services lorsque des concepts seront établis en termes d'aménagements.

Monsieur Rubattel explique que la mode des années 80 était à la plantation horticole avec de nombreuses plantes exotiques. Des néophytes (plantes exotiques indésirables) se sont aussi implantées et posent des problèmes en lien avec la biodiversité locale. Aujourd'hui, avec des concepts modernes, on cherche à apporter avant tout une plus-value paysagère et biologique. C'est dans ce sens que l'entretien différenciés a été mis en place depuis plusieurs années dans la commune de Nyon. Les talus cités dans le rapport n'ont pas été traités selon ces principes et leurs compositions ne sont pas adaptées et difficiles d'entretien. L'entretien a été fait jusqu'à présent en maintenant l'état initial. Les talus concernés sont actuellement occupés par des plantes non désirées et n'apportant aucune plus-value biologique sur la plus grande partie des surfaces. Certains arbres remarquables sont par contre à conserver.

Le concept global qui sera établi grâce au mandat qui sera donné si le budget est accordé va permettre de définir l'évolution souhaitée à moyen terme de ces talus et le service pourra planifier les actions propres (réalisations aisées et entretiens) et les actions à financer dans le cadre d'un projet qui sera proposé au conseil communal. Il précise que tant pour son service que pour les auteurs des postulats, l'objectif est autant d'apporter une plus-value paysagère que d'augmenter la biodiversité.

Les coûts futurs du projet seront surtout liés à la restauration d'un état conforme pour enlever ce qui est aujourd'hui en place (par exemple des cotoneasters dont l'enlèvement est difficile). Après la réalisation des travaux, l'entretien sera facilité et moins coûteux pour la commune.

Les auteurs du postulat ou leur représentant expliquent que le rapport et l'approche du projet est bonne et que la vision globale est en effet nécessaire. Le rapport répond aux attentes des postulants, notamment en mariant paysagisme et valeur biologique. La biodiversité ne demande pas d'éléments compliqués et les aménagements doivent rester simples et naturels, en respectant une cohérence paysagère avec les alentours. De plus, les plantes ne doivent pas avoir besoin d'arrosage.

Madame Cantone rappelle qu'il y a plusieurs demandes et questionnements pour ce secteur, mais les études et projets parallèles sont coordonnés dans une réflexion d'aménagement et de salubrité publique. Pour ce projet des talus, les autres services ont été consultés. Le service sait ainsi que le projet peut se réaliser sans attendre et sans entrer en contradiction avec les autres projets.

La commission se pose la question de savoir pourquoi la présence d'un adjoint au responsable du service, qui a les compétences requises, ne permettent pas au service de faire lui-même ces projets et estimations. Monsieur Rubattel explique qu'il y a trop de projets à suivre pour réaliser les études en interne. Par contre une fois l'étude réalisée, le service peut organiser, suivre et faire lui-même une partie des travaux, notamment en hiver.

Une autre question porte sur le fait de savoir pourquoi le service n'a pas fait appel à des entreprises nyonnaises. Il est rappelé que les compétences requises sont très spécialisées et qu'il faut une expertise forte sur les potentialités. De plus, les entreprises locales préfèrent souvent pouvoir soumissionner pour la réalisation des travaux.

La commission questionne aussi le fait que cette étude ne doit pas remettre en question les objectifs posés, étant entendu que nous savons ce que nous voulons. Il est rétorqué que tant les aspects paysagers que biologiques peuvent s'exprimer de différentes manières et qu'il est important de poser un concept global avant d'entreprendre les travaux. L'étude ne retardera pas la réalisation et elle débouchera bien sur des propositions concrètes.

### **Analyse en commission**

Même si ce n'est pas du ressort exclusif du service des Espaces Verts, il faut porter une attention particulière à la sécurité dans ce projet. Certaines barrières semblent dangereuses et certains endroits devront peut-être être sécurisés. La coordination entre services doit permettre de profiter de ce projet pour une meilleure sécurisation des talus et l'étude de la possibilité de repenser certains cheminements complémentaires sur le talus.

Concernant la biodiversité, la commission demande que le projet tienne compte des caractéristiques spécifiques de ces talus, notamment de leur exposition circulaire et de leur rôle de ceinture paysagère de la vieille ville. Le projet ne doit pas déboucher sur des propositions trop générales, mais bien sur des mesures concrètes et directement implémentables. Le concept doit aussi tenir compte d'un entretien simplifié et réalisable par le service des Espaces Verts.

Pour la présentation des coûts de réalisation, la commission demande une claire séparation dans la présentation des devis entre les coûts de remise en état et la création de milieux propices à la biodiversité.

### **Conclusion**

De l'avis unanime de la commission, les objectifs sont clairs et répondent aux attentes, notamment celles exprimées dans les deux postulats couverts par le préavis. Une attention particulière aux points cités dans la discussion doit permettre de donner tout son sens à cette réalisation future.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la (les) décision(s) suivante(s) :

## **Le Conseil communal de Nyon**

- vu** le préavis N° 26/2016 concernant les talus des promenades du Jura, d'Italie et de la Terrasse Bonstetten,
- ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **décide :**

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 71'400.- TTC pour financer une étude générale sur les talus à Nyon et une étude paysagère des talus des promenades du Jura, d'Italie et de la Terrasse Bonstetten ;
2. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 - *Dépense du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 5 ans ;
3. que ce préavis vaut réponse aux postulats de Mme la Conseillère communale Valérie Mausner Léger, MM les Conseillers communaux Gilles Grosjean, Christian Karcher et Frédéric Tschuy « Entretien paysager de la butte sous la promenade du Jura » et « Vers le soleil d'Italie, la promenade y mène ».

La Commission :

Vuagniaux Christine (présidente)  
Dutruy Gustave  
Delley Stéphane  
Hanhart Jacques  
Krasniqi Sadik  
Leuzinger Yves (rapporteur)  
Tripet Olivier  
Tschuy Frédéric